

## DEMI-PENSION 2023/2024 - LYCEE

### 1. FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION:

- La restauration scolaire (SELF) est ouverte de 11h00 à 13h20/30 du lundi au vendredi.
- ➤ Tout élève souhaitant déjeuner au self, même occasionnellement, doit impérativement être **INSCRIT** comme demi-pensionnaire (se reporter au formulaire d'inscription ci-joint). L'inscription est à renouveler chaque année.
- ➤ Tout élève inscrit à la demi-pension possède un <u>COMPTE DE SELF identifié par un numéro</u> et reçoit gratuitement une **CARTE** d'accès au self (badge) valable pour toute la durée de sa scolarité à Maurice RAVEL.
- La CARTE (badge) est strictement PERSONNELLE et sa PRESENTATION est <u>OBLIGATOIRE</u> pour accéder au self.
- ➤ Le COMPTE de self doit toujours être CREDITEUR : il revient à chaque parent/responsable légal de vérifier régulièrement que le compte de self de l'élève est suffisamment approvisionné pour pouvoir prendre les repas. Un élève ne peut pas accéder au self avec un COMPTE NON CREDITEUR.
- ➤ En cas d'oubli de carte, l'élève peut exceptionnellement utiliser l'identifiant de sa carte constitué du numéro figurant sous le code-barre (à photographier) et le mot de passe correspondant à la date de naissance (format JJ/MM/AA), en les enregistrant sur l'écran du distributeur de plateaux au self. Attention : après 3 utilisations successives, la carte sera bloquée.

#### 2. TARIFS et PAYEMENT DE LA RESTAURATION :

➤ Dès la rentrée scolaire, il faut impérativement déposer au bureau du self l'ATTESTATION¹ de payement de la C.A.F. avec le quotient familial (en version papier) pour obtenir un prix de repas au tarif social correspondant au QF. Sans cette attestation, le tarif maximal est appliqué (soit 4,09 euros/repas).

Si vous n'êtes pas allocataire de la C.A.F., vous devez utiliser la calculette de la Région Ile de France sur le site **www.iledefrance.fr/equitable** et suivre les instructions données sur ce site. Vous devez ensuite déposer au bureau du self l'attestation tarifaire obtenue (en version papier) avec toutes les pièces justificatives requises (dont le dernier avis d'imposition).

Attention : Le document de la caisse des écoles n'est pas valable.

- Chaque repas est décompté lors du passage de l'élève avec sa CARTE au DISTRIBUTEUR de plateaux du SELF (le montant du repas et le solde du compte apparaissent sur l'écran du distributeur).
- Le rechargement préconisé du COMPTE de self est de <u>10 à 15 repas minimum</u>. Le COMPTE doit toujours être CREDITEUR. Lorsque le solde restant est de 5 repas, il convient de réapprovisionner le COMPTE sans délai. En fin d'année scolaire, le solde créditeur non consommé est reporté automatiquement sur la rentrée de l'année scolaire suivante.

#### > En cours d'année, le COMPTE de self est à approvisionner :

- ✓ <u>Prioritairement par internet</u>: en passant par l'ENT (application « demi-pension » : logo bleu avec couverts) en demandant les identifiants de connexion ENT au secrétariat des BTS (<u>isabelle.zejma@ac-paris.fr</u>). En cas de problème de connexion pour le paiement, veuillez contacter le service intendance (alexandra.ingrandt@ac-paris.fr).
- ✓ Ou par chèque : à enregistrer à l'aide de la CARTE sur la BORNE interactive située dans le hall d'entrée, en inscrivant impérativement au dos du chèque les <u>nom, prénom, classe et N° de carte</u> de self et en le rédigeant à l'ordre de <u>l'agent comptable du lycée Maurice Ravel</u>;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Attestation de paiement CAF de moins de 3 mois à obtenir sur l'application « CAF mon compte » sur le site caf.fr

✓ Ou, <u>à titre très exceptionnel</u>, par espèces en faisant l'appoint : à déposer avant 12h30 au bureau du self (bureau n°2) situé dans le couloir de l'Administration. *Attention : il n'est pas garanti que le bureau soit ouvert tous les jours de la semaine.* Les billets et pièces abimés ou considérés comme douteux seront refusés.

#### 3. **BOURSES NATIONALES**:

- Les parents qui souhaiteraient percevoir la bourse sur leurs comptes bancaires (virement en fin de trimestre) doivent transmettre au bureau du self un RIB-IBAN au nom du représentant légal désigné comme percevant les aides². Attention: le montant du virement peut être diminué du nombre estimatif des repas restant à consommer afin d'alimenter le compte de self.
- Pour les élèves qui poursuivent leur scolarité à Ravel, il est conseillé de laisser sur le compte de self un MONTANT SUFFISANT pour faire face aux repas de la rentrée scolaire suivante (septembre). Pour rappel : le solde créditeur non consommé du compte de self est reporté automatiquement sur la rentrée de l'année scolaire suivante.
- Les familles rencontrant des difficultés persistantes sont invitées à contacter très rapidement l'assistante sociale (au 01 44 64 89 64) et à déposer auprès d'elle un dossier de demande d'aide au titre du fonds social (dossier avec fourniture de justificatifs).

#### 4. INCIDENTS:

- En cas de perte ou de vol de la CARTE (badge), il convient de prévenir sans délai le bureau du self (avant 12h30) afin que la carte soit bloquée. Attention : aucun remboursement de repas ne sera effectué.
- Le renouvellement d'une CARTE est facturé 7,00 € et nécessite de déposer une nouvelle photo d'identité.

#### RAPPEL:

Afin d'éviter tout problème de passage au self (ralentissement voire blocage de la chaine de self), merci de veiller à ce que votre enfant n'oublie pas sa carte (badge) et que son compte de self soit suffisamment approvisionné.

Le Proviseur de la cité scolaire Maurice Ravel

Philippe LE GUILLOU

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sans ce document, le montant de la bourse sera crédité automatiquement sur le compte de self en fin de trimestre



# **DEMI-PENSION 2023 / 2024 – LYCEE**

### **FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

#### **ATTENTION:**

Pour les élèves EXTERNES susceptibles de recevoir une <u>bourse nationale</u>, il faut également remplir ce formulaire et joindre un RIB-IBAN au nom du représentant légal désigné comme percevant les aides afin d'obtenir le payement de la bourse en fin de trimestre.

NOM:	***************************************		
PRENOM:			
CLASSE:			
A cocher au choix :	☐ DEMI-PENSIONNAIRE	ou	□ EXTERNE
POUR UNE INS	CRIPTION A LA DEMI-PENSIO	<u>N</u> , fournir	obligatoirement :
une photo d'identite	é (uniquement pour les nouveaux élèves)	;	
<u>l'attestation³ de pa</u> correspondant au quo	<u>yement de la C.A.F.</u> (en version papier) potient familial. Sans cette attestation, le ta	oour obtenir u rif est de 4,09	ın prix de repas au tarif social 9 euros/repas ;
prénom, classe de l'é	<u>par chèque</u> rédigé à l'ordre de l'agent com élève à inscrire au dos du chèque) ; le <u>10 repas</u> (soit 40,90 euros pour un tarif à	chèque doit	être signé et établi pour un
A COLLER ICI : RIB-	IBAN au nom du représentant légal dé	signé comm	e percevant les aides

POUR INFORMATION : TARIFS des repas au LYCEE (susceptibles d'évoluer en cours d'année)											
	Α	В	С	D	E	F	G	Н	1	J	
QF mensuel CAF	≤ 183€	≤ 353€	≤ 518€	≤ 689€	≤ 874€	≤ 1 078€	≤ 1 333€	≤ 1 689€	≤ 2 388€	> 2 388€	
TARIFS	0,50€	1,74€	1,94€	2,15€	2,35€	2,56€	2,76€	3,07€	3,58€	4,09€	

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Attestation de paiement CAF de moins de 3 mois